

07 juin 2025 -08:07

## Deux nouveaux enfants signalés dans le cadre du dossier de la mutation du gène TP53

Après qu'un centre de fertilité a contacté l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé, il est apparu que leur dossier concernant le donneur de sperme porteur de la mutation du gène TP53 était incomplet, deux enfants supplémentaires ont été signalés. Les inspecteurs de l'agence se sont immédiatement rendus sur place pour une inspection. La procédure est toujours en cours. L'agence considère que le fait que ces éléments ne soient communiqués que maintenant par le centre, en dépit des informations et questions antérieures, est très grave.

Ce vendredi 6 juin, un centre de fertilité a signalé à l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) que les informations qu'il lui avait transmises concernant le dossier du donneur porteur de la mutation du gène TP53 étaient incomplètes. Des inspecteurs de l'AFMPS se sont immédiatement rendus sur place pour clarifier la situation.

### Chronologie

- Le 28 mai 2025, suite à l'actualité, le ministre Vandembroucke a chargé l'AFMPS de reprendre contact avec les centres de fertilité impliqués, en leur demandant de fournir, de manière anonymisée, des informations complémentaires sur les enfants concernés. Le centre de fertilité dont il est question a confirmé à l'agence que 2 femmes étaient concernées, ce qui a conduit à la naissance de 3 enfants.
- Le 3 juin 2025, cette information a été reconfirmée par le centre de fertilité.
- Le 6 juin 2025, ce même centre de fertilité a signalé à l'AFMPS que son dossier était incomplet.

Selon les informations dont dispose actuellement l'AFMPS, il apparaît qu'à ce centre de fertilité, 2 femmes supplémentaires, ayant chacune donné naissance à 1 enfant issu du donneur en question, sont également concernées. Entretemps, ces 2 femmes récemment identifiées ont été averties du risque médical associé à ce don de sperme.

### Contact

Toutes les questions (presse, politique, citoyens, associations ...) et informations liées à ce dossier peuvent être transmises à [icm@afmps.be](mailto:icm@afmps.be).

Nous préparons actuellement une audition devant la Commission de la santé et de l'égalité des chances de la Chambre des représentants au cours de laquelle nous tenterons d'expliquer tous les éléments aussi clairement que possible.

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé  
(AFMPS)

Avenue Galilée, 5/03

1210 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 528 40 00

<http://www.afmps.be>

Ann Eeckhout

Porte-parole de l'Agence fédérale des  
médicaments et des produits de santé  
(AFMPS)

+32 2 528 40 12

+32 495 23 71 69

[ann.eeckhout@afmps-fagg.be](mailto:ann.eeckhout@afmps-fagg.be)